



# Votre séjour à l'EHPAD Pavillon Damien Delamaire - Hôtel-Dieu

L'EHPAD Pavillon Damien Delamaire est situé sur le site de l'Hôtel-Dieu en centre-ville de Rennes. Il s'agit d'une structure médico-sociale accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie qui ne veulent ou ne peuvent plus rester à domicile.

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est réparti sur quatre unités, c'est un lieu de vie qui regroupe 120 lits d'hébergement dont 26 sont dédiés à la prise en charge de patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies démentielles apparentées.

SITE	ACTIVITE	NIVEAU	NOM DE L'UNITE	CAPACITE
<b>EHPAD Pavillon Damien Delamaire</b>	EHPAD	RDJ	Brocéliande	32 lits
	EHPAD	1 <sup>er</sup> étage	Cézembre	31 lits
	EHPAD	1 <sup>er</sup> étage	Fréhel	31 lits
	EHPAD Unité Alzheimer	2 <sup>e</sup> étage	Trégor	26 lits
	EHPAD PASA	RDC		12 places



## Votre arrivée

### Dossier administratif

Suite à votre admission en EHPAD, le cadre de santé ou l'infirmière de coordination prendra contact avec vous par téléphone pour préparer votre entrée et visiter votre future chambre.

Il vous sera demandé de constituer un dossier administratif comprenant les informations et pièces suivantes : état civil, adresse, carte d'identité, carte vitale, carte de mutuelle, dernier avis d'imposition ou de non-imposition, nom et adresse du médecin traitant, coordonnées de vos proches, photographie récente, livret de famille ou extrait d'acte de naissance.

### Contrat de séjour

À l'occasion de votre entrée, un contrat de séjour formalisant les engagements réciproques vous sera remis par le bureau des admissions du pavillon Damien Delamaire. Ce contrat devra être signé et obligatoirement déposé auprès du bureau des admissions dans un délai d'un mois.

### Tarification et aides

Les prestations fournies donnent lieu à des tarifs d'hébergement, de dépendance et de soins. Ces derniers sont révisés chaque année. Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'aides :

- > Allocation logement à caractère social ;
- > Aide sociale à l'hébergement ;
- > Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

#### **Demande aide sociale à l'hébergement**

En cas de demande d'admission à l'aide sociale, les pièces complémentaires suivantes vous seront demandées (photocopies) :

- Avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu ;
- Avis d'imposition taxe foncière ;
- Dernière déclaration d'impôts sur le revenu ;
- Avis annuels des pensions ;
- Jugement de mesure de protection (ou demande en cours) ;

- 3 derniers relevés de compte ;
- Cotisation mutuelle ;
- Notification de l'attribution de l'allocation logement ;
- Carte d'invalidité ou notification d'un taux d'incapacité de 80 % dès lors que ce taux a été accordé avant l'âge de 65 ans.

## Votre séjour

### Équipe du Pavillon Damien Delamaire - Hôtel-Dieu

Une équipe de professionnels vous accompagne et se tient à votre écoute tout au long de votre séjour. La permanence de l'accès aux soins est organisée avec une surveillance 24h/24. Un projet personnalisé d'accueil et d'accompagnement (soins, activité quotidienne, animations) est défini conjointement en fonction de votre situation. Il prend en compte vos habitudes de vie, vos besoins et vos désirs et sera ajusté périodiquement.

L'ensemble du personnel est soumis aux règles de confidentialité et de secret professionnel.

### Chambre

Les chambres, individuelles ou doubles, sont équipées d'un lit médicalisé, d'une table de nuit, d'une table adaptable au lit, d'un placard avec penderie pour vos effets personnels, d'une salle d'eau équipée d'un WC, d'une ligne téléphonique qui peut être mise en service à votre demande (service payant), et d'un système d'appel soignant.

Un téléviseur est à disposition dans votre chambre à titre gracieux, ainsi que dans les salles à manger.

### Linge personnel

Votre linge personnel pourra être entretenu, selon vos souhaits, par votre famille ou par la blanchisserie du CHU : pour cela, prévoyez du linge en quantité suffisante (pour 2 semaines). Les vêtements que vous apporterez seront marqués à votre nom par notre lingère. Dès votre arrivée, donnez votre trousseau de linge à l'équipe afin d'éviter d'envoyer du linge à la blanchisserie sans votre nom (idem pour les nouveaux vêtements apportés au court de votre séjour). Le linge fragile (soie, pure laine...) est déconseillé. Les aides-soignants ou la lingère peuvent vous aider à évaluer vos besoins en vêtements.

### Repas

À votre arrivée, vos habitudes alimentaires sont recueillies afin de prendre en compte vos goûts et adapter au mieux les menus. Les repas sont servis de préférence en salle à manger, ou en chambre selon votre état de santé. Des collations sont aussi proposées.

Les menus sont établis par les services de restauration de l'établissement. Si besoin, une diététicienne conçoit votre menu en fonction de votre état de santé, dans le respect de vos pratiques religieuses. Une commission des menus, composée de résidents de l'établissement, se réunit deux à trois fois par an afin de proposer des axes d'amélioration.

Les horaires des repas sont les suivants :

- >
- > Petit-déjeuner de 8h00 à 9h00

- > Repas du midi de 12h15 à 13h15
- > Goûter de 15h00 à 16h00
- > Repas du soir de 18h15 à 19h15

## Animations et lieux de vie collectifs

Des espaces communs propices à l'échange et à la convivialité sont à votre disposition : salle à manger, cafétéria (ouverte chaque jour de 13h30 à 16h30 et tenue par des bénévoles), salle d'animation, salons des familles.

Les animations font partie intégrante de votre séjour, elles vous permettent de développer des projets adaptés à votre degré d'autonomie et à vos envies, d'entretenir des relations amicales avec les autres résidents, de participer à la vie de l'établissement en toute convivialité.

Un programme d'animations est proposé chaque mois . En fonction de vos capacités et de vos désirs, diverses activités vous sont proposées : atelier mémoire, motricité, chant, jeux de société, jardinage... Des sorties sont également organisées à l'extérieur : parcs, centres commerciaux, bord de mer...

## Horaires d'ouverture

Le service d'accueil est ouvert au public de 9h15 à 17h15 sans interruption du lundi au dimanche. Pour des raisons de sécurité, l'établissement est fermé au public de 20h00 à 7h00.

## Vacances / hospitalisations

En cas d'absence pour vacances ou hospitalisation, vous conserverez votre chambre. Pendant votre absence, il sera pratiqué une déduction sur le tarif hébergement équivalente au minimum garanti, et ce, jusqu'à votre retour. Le tarif dépendance reste dû.

Les précisions relatives aux tarifs figurent dans le contrat de séjour.

Retrouvez plus d'informations sur votre séjour dans le livret d'accueil de l'EHPAD (rubrique "télécharger")

### EN SAVOIR PLUS

- > [Le pôle d'activités et de soins adaptés](#)



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

This site uses cookies to enhance your navigation and improve the content offered to you. However, you can disable them at any time.

 **OK, ACCEPT ALL**

**PERSONALIZE**